

La grève des mineurs du bassin de Liège [i.e. Liège]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

semble. Les indications données par les bourses du travail au sujet du nombre de leurs membres sont très exactes, tandis que celles des fédérations sont quelquefois basées sur le tirage du journal.

Développement des organisations des ouvriers de l'industrie

Tab. II. Département	Nombre des syndicats			Nombre des membres		
	affiliés aux bourses du travail	affiliés aux fédérations de métier	syndicats autonomes	affiliés aux bourses du travail	affiliés aux fédérations de métier	syndicats autonomes
Piemonte . . .	277	274	20	47,091	43,004	5,177
Liguria . . .	163	50	11	34,517	9,523	815
Lombardia . . .	572	344	97	63,378	47,402	31,563
Veneto . . .	102	87	21	12,664	11,304	2,442
Emilia . . .	730	265	53	65,193	26,855	4,394
Toscana . . .	390	138	29	31,683	16,545	2,777
Marche . . .	29	28	21	2,703	4,133	1,064
Umbria . . .	36	19	10	4,445	2,502	415
Lazio . . .	80	31	2	8,982	9,092	115
Abruzzi . . .	12	8	2	644	1,855	85
Campania . . .	115	38	6	23,282	7,958	2,188
Puglie . . .	86	11	3	14,024	2,800	4,514
Basilicata . . .	—	—	—	—	—	—
Calabria . . .	24	3	1	1,095	296	513
Sicilia . . .	183	13	25	39,860	3,080	10,871
Sardegna . . .	15	15	8	2,306	1,388	1,267
Total	2814	1324	339	356,867	187,737	68,200

Dans le tableau II, les organisations sont classées d'après le genre d'organisation centrale dont elles font partie, ainsi que d'après leur force numérique. Les chiffres des ouvriers occupés sont tirés d'une statistique faite au commencement de l'année 1908. Nous avons donc affaire à une comparaison assez exacte. Par contre, il y manque les chiffres concernant le nombre des ouvriers occupés, à la navigation, aux ports de mer, les ouvriers des chemins de fer et des tramways, ainsi que ceux des ouvriers des communes, cela nous met dans l'impossibilité de faire une comparaison plus étendue sur les proportions entre ouvriers organisés et non organisés. Malgré cela, les chiffres concernant les différents groupements de métier nous paraissent très intéressants. La séparation par métier s'imposait absolument pour mieux pouvoir juger l'ensemble. Nous avons aussi réuni les chiffres des ouvriers occupés dans les différentes branches de l'industrie verrière. En comparaison des résultats de la statistique de 1901, nous constatons dans presque toutes les industries une augmentation considérable du nombre des ouvriers occupés. Ce fait nous permet de prévoir qu'avec le temps l'Italie deviendra, de plus en plus, malgré tout les obstacles, un pays industriel, ce qui fera peu à peu arrêter l'émigration actuelle des ouvriers. Le grand nombre des groupements autonomes et surtout la proportion exorbitante des ouvriers organisés ne faisant pas partie des fédérations centrales ni des bourses du travail est presque incompréhensible. Mais aussi longtemps que cette situation n'aura pas changé et aussi longtemps que les organisations autonomes n'entrent pas dans leurs fédérations centrales respectives, et que les ouvriers organisés en dehors de celles-ci ne peuvent être convaincus de la nécessité de cette dernière forme d'organisation, toute la propagande faite dans le pays ne portera pas les fruits désirés. En considérant le total des ouvriers organisés dans le pays, nous remarquons, en comparaison de l'année précédente, l'augmentation suivante. 1907: 4343 sociétés avec 684,046 membres; 1908: 5575 sociétés avec 934,360 membres; augmentation 1232 sociétés avec 250,314 membres.

En comparant le nombre des ouvriers organisés avec celui des ouvriers occupés dans chaque branche, nous trouvons que ce sont les ouvriers de l'Etat qui détiennent le premier rang avec le 79 % de syndiqués. Suivent les chapeliers avec 60 %, puis les ouvriers des arts graphiques avec 49 % de syndiqués. Si tous les ouvriers syndiqués localement faisaient partie de leurs fédérations de métier ou d'industrie, nous aurions sans doute un meilleur développement et de plus grands progrès à enregistrer. Espérons que les militants des fédérations de métier réussiront bientôt à gagner les éléments récalcitrants, afin de préparer le terrain pour un développement plus sain du mouvement ouvrier en Italie.



La grève des mineurs du Bassin de Liège

Les mineurs du bassin houiller de Liège sont en grève.

Les provocations patronales ont eu pour premier résultat de contraindre les mineurs à l'atroce supplice de la faim et en plein hiver. Elles ont fait jaillir le sang.

Le 4 janvier à Seraing, vers 3 h. 15 de l'après-midi, au moment où le referendum commençait à la Maison du Peuple, une manifestation composée de 200 à 300 grévistes de la rive gauche de la Meuse, ayant à leur tête plusieurs drapeaux rouges, descendait la rue du Molinay.

Subitement une altercation eut lieu entre les deux gendarmes qui les suivaient et les grévistes.

Soudain des coups de feu retentirent.

Ce fut une débandade générale.

Il y avait une femme tuée et trois ouvriers grièvement blessés.

L'arrestation de deux grévistes de Jemappes a été opérée.

On prétend que des coups de feu auraient été tirés aussi du côté des grévistes, mais rien n'est moins certain jusqu'à présent.

Un quart d'heure après cette échauffourée, tout était rentré dans le calme, les grévistes se reformaient en cortège et regagnaient la rive gauche en reportant sur leurs épaules un de leurs compagnons blessés.

Une heure après, le bourgmestre faisait afficher un arrêté interdisant les rassemblements de plus de cinq personnes.

Néanmoins, à la sortie des usines, des centaines et des centaines de curieux commentèrent de diverses façons les événements que nous venons de relater, cependant que le referendum se continuait dans une grande animation à la Maison du Peuple.

Le Referendum à Seraing.

387 syndiqués et 129 non-syndiqués ont pris part au referendum.

173 syndiqués se sont prononcés pour la grève et 210 contre.

Il y avait dans l'urne quatre bulletins blancs et nuls.

D'autre part, 74 non-syndiqués ont voté la grève et 55 l'ont repoussée.

Au total 516 mineurs ont pris part au vote: 247 se sont prononcés pour la grève et 265 contre.

Celle-ci est donc rejetée.

Par contre, dans la plupart des autres corons, la grève a été votée.

A Jemappes, par 219 voix sur 229 votants.

A Flémalle-Grande, par 385 suffrages sur 429 votants.

Ces décisions ont été prises parce que les patrons ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites.

Le Syndicat des mineurs de Montegnée a voté l'exclusion des membres qui ont porté plainte contre le Syndicat.

Ces exclusions ont été votées à l'unanimité des 350 membres présents et 4 abstentions.

La Grève générale décrétée.

Le Comité de la Fédération des mineurs, réuni jeudi à la Populaire, à Liège, a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité de la Fédération provinciale des mineurs liégeois, réuni d'urgence le 5 janvier, pour statuer sur les événements provoqués par la brutalité et le manque de sang-froid des gendarmes qui ont tiré sur les manifestants, sans qu'aucune violence ou voie de faits se soit produite contre personne de la part de ces derniers; considérant que l'arrogance et l'intransigeance des patrons qui les ont poussés à refuser toute négociation, même par l'intermédiaire de M. le gouverneur de la province, sont la cause initiale de la grève et des événements douloureux de Seraing;

« Considérant d'autre part que, par suite des violences policières, la situation est aggravée;

« Constate et tient à faire acter qu'avant l'interdiction des manifestations et l'édition d'arrêtés interdisant les rassemblements, aucun trouble ne s'est produit;

« Proteste énergiquement contre ces arrêtés d'interdiction et contre l'attitude inqualifiable des gendarmes;

« Décide :

« 1° De mettre en évidence la responsabilité de ceux-ci et d'en saisir l'opinion publique et la Chambre des représentants;

« 2° D'insister dans les syndicats dont les membres ne sont pas encore en grève à se réunir immédiatement pour prendre les mesures que comporte la situation;

« 3° D'informer le prolétariat que, devant la situation nouvelle, le comité pense que l'on doit se solidariser avec les camarades en lutte pour la suppression des modifications inacceptables des règlements d'atelier et contre les brutalités de toute nature;

« Déclare qu'à son avis, la grève générale s'impose et en fait part à la classe ouvrière. »

La grève a pour motif la mise en vigueur du nouveau règlement d'ordre intérieur des charbonnages.

Ces règlements furent élaborés à la suite de la nouvelle loi sur la réglementation du travail dans les mines.

Les patrons y ont introduit des clauses qui portent atteinte aux intérêts des ouvriers et ce sans avoir au préalable consulté les intéressés. Les mineurs ont protesté; ils ont à différentes reprises demandé aux maîtres de charbonnages d'examiner avec eux ces règlements avant leur mise en vigueur.

Leur demande a été repoussée et les patrons ont répondu par l'intermédiaire du gouverneur de la province de Liège que les règlements ne seraient pas modifiés.

Le Socialisme.



Faits divers.

Les contrats collectifs en Angleterre.

Un rapport du « Board of Trade » du Royaume-Uni nous fait connaître le nombre des contrats collectifs enregistrés aux bureaux ministériels. Voici comment ils se répartissent :

Mines et carrières, 56 contrats intéressant 300 000 ouvriers; transports, 92 contrats pour 500.000 ouvriers; textile, 113 contrats pour 460.000 ouvriers; métallurgie et construction de navires, 163 contrats pour 230.000 ouvriers; bâtiments, 803 contrats, pour 230.000 ouvriers; imprimerie, 79 contrats pour 40.000 ouvriers; autres industries, 87 contrats pour 20.000 ouvriers; vêtements, 303 contrats pour 50.000 ouvriers.

Au total, 1.696 contrats intéressant 2.400.000 ouvriers.

Sur ces 1.696 arrangements, 30 établissent des échelles mobiles de salaires et 563 des prix de travail à la tâche.

Machinisme agricole en Danemark.

Une enquête commencée en 1907 pour examiner certaines questions agricoles, a porté également sur la question de savoir dans quelle étendue on employait les machines dans les exploitations agricoles. Le résultat de cette enquête démontre que sur les 269,000 propriétés qui ont fait l'objet de l'enquête, 33,000 employaient des semeuses, 45,000 des faucheuses, 28,000 des moissonneuses et 66,000 des batteuses. Les machines agricoles ne sont généralement employées que dans les grandes exploitations, tandis que les petites qui forment la majeure partie, ne font guère emploi de ce genre de machines.

Collecte pour les brasseurs.

Le secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales a reçu les sommes suivantes :

	Fr.
Fédération des ouvriers sur bois	1299.22
» » » métaux	1169.25
» » » tailleurs	631.25
» » » charpentiers	400.—
» » » sur cuir	353.30
» » » du textile	286.45
» » » d. communes et d. l'Etat	288.70
» » » lithographes	203.30
» » » relieurs	193.15
» » » de la pierre	100.—
» » » auxil. des arts graphiques	69.90
» » » typographes	41.—
» » » coiffeurs	24.45
» » chauffeurs de locomotives	20.—
Union ouvrière de Bâle.	1011.30
» » » Zurich	534.—
» » » Berne	292.95
» » » St-Gall	212.35
» » » Bienne	69.30
» » » Winterthour	63.30
» » » d'Oerlikon	44.50
» » » de Zoug	33.70
» » » d'Amriswil	28.10
Personnel des tramways Altstätten-Berneck	25.—
Société ouvrière allemande de Genève	20.—
2 particuliers	20.—
Union ouvrière de Baden	12.35
» » » Wädenswil	10.—
» » » Davos	9.50
» » » d'Hérisau	9.—
» » » de Berthoud	3.60

Total 7478.92

Les organisations suivantes ont envoyé directement à la Fédération de l'alimentation les sommes collectionnées ci-après :

Fédération des peintres et plâtriers	1248.85
Union ouvrière de Lucerne	64.90
Ouvriers syndiqués de Payerne	18.—
Union ouvrière de Zurich	30.—
Social-démocrates de Wädenswil	20.—
» » » d'Uster	11.50
Société du Grütli, Kriens	10.—
Divers dons de particuliers à Zurich	132.—

Total 1535.25

Total des sommes envoyées au secrétariat de l'Union des fédérations syndicales 7478.92

Total de la collecte 9014.17

Au nom des ouvriers brasseurs, nous exprimons nos meilleurs remerciements à tous ceux qui les ont soutenus dans leur lutte.

BERNE, le 15 janvier 1911.

Le secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Administration : Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.